



Note N° 4

Élections des bureaux des CPNS

Les élections des bureaux des CPNS sont prévues, par visioconférence, à la faculté de médecine d'architecture de l'université Constantine 3 (Constantine). L'échéancier du vote établi par la direction de la formation doctorale du mesrs est disponible sur le site web de la faculté <https://med-fac.univ-batna2.dz/>.

Il convient de rappeler, que conformément à la correspondance N°735/D.G.E.F/D.F.D/2023 émanant de la direction sus mentionnée,

- Les membres du bureau du CPRS ainsi que le représentant élu aux CPNS des Pr/MAC et celui des MBC/MAA, sont concernés par ce vote régional.
- Le vote concernera, le président qui doit être de garde de professeur, le vice de président de rang magistral (Profs ou MCA) et le rapporteur quelque soit le grade.
- Le vote du bureau doit être équilibré entre les trois régions.
- Un votant qui occupe deux qualités au niveau du CPRS ne vote qu'une seule fois.
- En cas d'absence d'un membre votant une procuration, peut être donnée à un autre membre votant. La procuration doit être signée par les deux concernés. Cette procuration doit mentionner que le membre absent se porte candidat aux 3 votes du CPNS.

NB : Cette note est considérée comme faisant foi d'une invitation à ce vote.

Le vice doyen chargé de la post-graduation

